



NON à une agence des pauvres, OUI à une véritable politique publique en faveur des plus démunis

Mercredi 25 juin 2009

A la suite du remaniement ministériel, le Collectif des associations unies exprime ses plus vives inquiétudes. Il déplore la transformation du Ministère du Logement en un simple Secrétariat d'Etat et redoute la séparation de la politique du logement de celle en faveur des personnes sans abri. En tout état de cause, la situation des personnes les plus défavorisées et celle des sans domicile fixe ne sont pas prises en compte. Dans un tel contexte, le projet porté par Nicole Guedj, conseillère régionale UMP d'Ile-de-France, de créer une « Agence nationale des Français de la rue » nous inquiète fortement. Alors que le gouvernement vient d'affirmer sa volonté de refonder la politique d'hébergement et d'insertion des personnes sans abri, **le collectif tient à affirmer son opposition à cette agence.**

Avant toute chose, l'appellation même d'une agence qui serait celle des **Français de la rue** est intolérable et incompatible avec le **principe de l'accueil inconditionnel** des populations les plus défavorisées. La création d'une telle agence serait en effet contraire aux valeurs et principes de l'accueil et de l'accompagnement des personnes sans abri ou mal logées, tel que le définit l'article L.111-2 du Code de l'action sociale et des familles qui ne pose aucune condition de régularité de séjour.

La création d'une agence pour les personnes rejetées à la rue serait avant tout inacceptable, car elle témoignerait du désengagement de l'État du champ de la lutte contre l'exclusion, alors même que le Premier ministre a réaffirmé, sur la base notamment des propositions de la Conférence de Consensus (2007) et du rapport Pinte (2008), la **responsabilité première de l'État** en matière d'hébergement et de logement des personnes sans abri ou mal logées.

Si la nécessité de mettre en place une politique publique globale et transversale est partagée par l'ensemble des associations, l'existence d'une telle agence ne saurait en aucun cas être la réponse adaptée. En effet, alors qu'existent déjà pour ce secteur des interlocuteurs publics nombreux et insuffisamment articulés, l'introduction de cet **organisme supplémentaire entraînerait davantage de confusion, nuisant ainsi à la coordination des acteurs de terrain.**

C'est pourquoi, pour rester en cohérence avec les travaux du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans abri ou mal logées, le Collectif des associations unies attend de l'État qu'il développe **de nouveaux outils de partenariat avec les collectivités territoriales et les associations, tant sur le plan national que local.** A cette condition, l'État assurerait sur l'ensemble du territoire, la cohérence et l'équité de la politique de lutte contre les exclusions.

Contacts presse :

FNARS : Bernard Loye : 01 48 01 82 06

Secours Catholique : Catherine Coutansais - Djamilia Aribi : 01 45 49 73 23

Fondation Abbé Pierre : Michèle Santonastaso - 01 55 56 37 45 - 06 23 25 93 79